

DAM NC
Direction des Affaires Maritimes
BP M2 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tel : 27.26.26 / 27.99.22
Email : dam.nc@gouv.nc
www.dam.gouv.nc

DOCUMENT A

Immatriculation d'un navire neuf importé

- Facture du navire et du moteur ou titre de propriété
- IM4 avec la mention BAE (Bon à enlever) et le tampon des douanes, ou Déclaration simplifiée pour l'entrée en franchise de droits et taxes de biens personnels en Nouvelle-Calédonie
- Certificat de jauge (voir avec le bureau des douanes port – 4 rue Félix Russeil à Nouville Nouméa - Téléphone : +687 26 54 13)
- Déclaration écrite de conformité CE ou Hors marquage CE ([Hors CE A télécharger](#))
- Photocopie carte d'identité recto verso ou passeport du ou des nouveaux propriétaires en cours de validité

Si le propriétaire est une personne morale (société, association...) :

- Les Statuts
- Extrait de Kbis
- RIDET
- Procès-verbal de l'assemblée générale ayant acté l'achat du navire au nom de la personne morale